

Conseil Municipal
26 MAI 2016
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN, maire

Présents : COMTE - DEL CONFETTO - GRAVEZAT – GUILLEMET - MALACHANNE - GAUFFROY - ROUDIERE - ALLARD.CROUZET - BERARD DE MALAVAS - CORNUT - ENJOLRAS.LECLERC - FRANCE - GUIN - GUY - JULLIE - MEJEAN - MERLE - SINET - MERLE

Procurations :

HLYWA a donné procuration à ROUDIERE

RIOS a donné procuration a MALACHANNE

BELLAGAMBA a donné procuration à VERDELHAN

Madame Enjolras.Leclerc est élue secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal du Conseil municipal d'avril à l'unanimité après précisions à la demande Monsieur Guin.

Modification de l'ordre du jour

Le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter une délibération concernant la location de Becmil l'été. Autorisation accordée.

Informations

1) Projet École maternelle

Choix du cabinet APAVE pour la mission de contrôle de sécurité (5100 €)

2) Tribunal administratif

Choix d'un cabinet d'avocats pour défendre au Tribunal Administratif, poursuite de l'affaire opposant la Commune à une employée

3) P.L.U.

Rencontre pour un compromis avec la DDTM sur le nombre de logements prévus, attente décision du Conseil Départemental sur l'emplacement du collège

4) Résidence seniors

Remise des clefs aux locataires le 1.07.2016. La personne ressource pour la Résidence a été recrutée.

5) Gymnase

Suite à la chute d'une barre métallique de la toiture, le gymnase est interdit aux scolaires jusqu'à réparation

6) Nuisances place du marché

Interventions de la gendarmerie, parents convoqués en Mairie le 7 juin

7) Services administratifs

La Commission du personnel a fait une proposition pour le remplacement de Y. Canonge

8) École primaire

La commission des écoles réglera certains dysfonctionnements dans la prise en charge des élèves entre les temps scolaires et péri scolaires

Délibération n°1 - Mise en place d'un système d'astreinte

Il est proposé la mise en place d'un système d'astreinte en cas d'événements exceptionnels avec la fixation pour les agents concernés des indemnités ou modes de récupération en fonction des textes en vigueur.

Unanimité.

Délibération n°2 - Gestion des heures supplémentaires

Une précédente délibération fixait l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Il s'agit de fixer les modalités de compensation des heures supplémentaires sous forme de repos compensateurs, modalités préférables à l'indemnité.

Unanimité.

Délibération n°3 - Décision modificative à apporter au BP 2016

Pour affecter au chapitre idoine des indemnités dues il est proposé d'enlever :
14 000 € au ch.012 art 64111 et de les affecter pour 13 000 € au ch. 67 art 678
Et pour 1 000 € au ch. 65 art 6541 (créances annulées)

Unanimité.

Délibération n°4 - Découpage électoral

Un 3^{ème} bureau de vote a été créé par délibération du 11.03.2016 ainsi que le transfert à Becmil des 3 bureaux.

Il s'agit d'adopter le découpage de la commune en 3 secteurs d'importance (en nb d'électeurs) à peu près égale définis par une carte et une liste de rues et lieux dits.

Unanimité.

Délibération n°5 - Participation pour travaux

A l'occasion de la délivrance de permis de construire, il a été convenu avec les bénéficiaires qu'ils participeraient aux travaux nécessaires sur les réseaux eau et assainissement desservant leurs projets.

PC 03030515C0021 – participation de 18 000 € sur 31 098 € de travaux, parcelle AH43
participation de 12100 € sur 24 177 € de travaux

Adoptée (3 abstentions)

Délibération n°6 - Pont du Gard – convention

Le Maire est autorisé à signer avec le Conseil Départemental une convention dont le but est de permettre l'accès gratuit au Pont du Gard pour les Salindrois par le biais d'une carte délivrée en Mairie.

Unanimité.

Délibération n°7 - Avis sur le projet d'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération

Le Conseil juge cette extension trop précipitée alors que la précédente n'est pas encore digérée.

Le Conseil juge que cette nouvelle extension posera des problèmes d'harmonisation fiscale difficiles à résoudre sans porter atteinte à l'autonomie financière des communes.

Le conseil dans d'autres circonstances (délai) aurait accueilli les EPCI et communes volontaires et soutenu les communes contraintes.

Le Conseil donne un avis défavorable au projet

Unanimité.

Délibération n°8 - Location Becmil

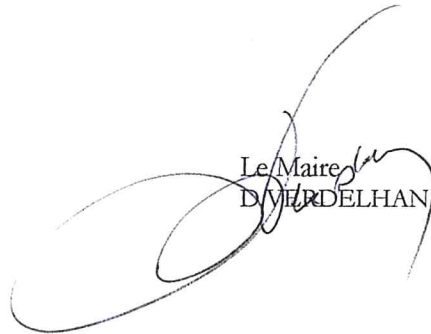
Le Conseil décide pour répondre à des demandes et bénéficier de nouvelles recettes de louer la salle polyvalente les week-ends de juillet et août selon les tarifs suivants :

location : 600 €

Caution : 1000 €

Caution nettoyage : 200 €

Adoptée - 1 vote contre


Le Maire
D. MERDELHAN